

Pour plus d'information

Experts de référence:

Dr Tomasz Stajek

Institut National de Recherches
Vétérinaires, Département des
maladies du porc
Partyzantow Str. 57, 24-100
Pulawy
POLOGNE
Tél. : (48-81) 886-30-51
Fax: (48-81) 886-25-95
courriel : stajek@piwet.pulawy.pl

Ouvrages de référence:

1. Chapitre 2.8.7 *Manuel des tests de diagnostic et des vaccins pour les animaux terrestres* (2009)
http://www.oie.int/fileadmin/Home/fr/Health_standards/tahm/Chap%202.8.7._PRRS_2008.pdf

2. Manuel vétérinaire Merck
<http://www.merckvetmanual.com/mvm/index.jsp?cfile=htm/bc/54100.htm>

3. Rapport du groupe ad hoc de l'OIE sur le Syndrome dysgénésique et respiratoire du porc
http://www.oie.int/fileadmin/Home/eng/Our_scientific_expertise/docs/pdf/PRRS_guide_web_bulletin.pdf
(anglais)

En bref

- Le large spectre de manifestations cliniques de la maladie s'explique par la multiplicité des souches du virus, avec de considérables variations de virulence.
- Néanmoins, le SDRP est devenu la pathologie la plus importante chez les porcs en élevage intensif, tant en Amérique du Nord qu'en Europe, et son incidence s'accroît de façon significative en Asie.
- Chaque année, le SDRP coûte aux Etats-Unis 560 millions de dollars en provoquant des troubles de la reproduction chez les femelles adultes et une pneumonie létale chez les porcelets allaités. (USDA)

• 12, rue de prony • 75017 paris france
• tel. 33 (0)1 44 15 18 88 - fax 33 (0)1 42 67 09 87
• www.oie.int • oie@oie.int

Photo de couverture : © C.Maitre INRA.
Photos intérieures : © N.Denormandie OIE, © F.Diaz OIE,
© F.Carreras INRA, © M.Meuret INRA, © J.Weber INRA.

Syndrome dysgénésique et respiratoire du porc

Qu'est-ce que le Syndrome dysgénésique et respiratoire du porc ?

Le Syndrome dysgénésique et respiratoire du porc (SDRP), également appelé maladie de l'«oreille bleue», est une maladie répandue qui touche les porcs domestiques. Ses symptômes comportent un trouble de la reproduction, une pneumonie et un accroissement de la sensibilité aux infections bactériennes secondaires. Elle est causée par un virus appartenant au genre des *Arterivirus*.

Le SDRP a été homologué pour la première fois aux Etats-Unis en 1987. Le virus responsable a été identifié aux Pays-Bas en 1991.

Le SDRP est une maladie figurant au chapitre 1.2, article 1.2.3, du *Code sanitaire pour les animaux terrestres* de l'OIE (2011), et les pays membres de l'OIE doivent notifier les foyers à l'OIE conformément au chapitre 1.1 (Notification des maladies et informations épidémiologiques).





Syndrome dysgénésique et respiratoire du porc



Où trouve-t-on la maladie ?

Le Syndrome dysgénésique et respiratoire du porc s'observe aujourd'hui dans la plupart des régions du monde où l'on élève des porcs. Outre l'Europe et l'Amérique du Nord, il a été identifié en Chine en 1995, et il est présent au Japon, au Vietnam, aux Philippines, en Malaisie et en Corée, parmi d'autres pays d'Asie. L'Australie, la Nouvelle-Zélande, divers pays d'Europe, certaines parties de l'Afrique et de l'Inde sont actuellement indemnes de la maladie.

Comment la maladie se transmet et se propage-t-elle ?

En pratique, il semble que la transmission du virus du SDRP se fasse le plus souvent à la suite de déplacements d'animaux infectés. Les porcs nés de truies infectées peuvent ne pas présenter de signes de la maladie, mais peuvent néanmoins être des transmetteurs du virus.

Cependant, le virus se trouve également dans les fèces, l'urine et la semence, et peut également être répandu par des véhicules ou des approvisionnements.

Même les insectes se sont révélés être une source potentielle de transmission. Il existe également une possibilité de dispersion par le vent. Certains faits indiquent que la maladie peut également être transmise par insémination artificielle lorsque la semence est contaminée par le virus.

Quelles sont les manifestations cliniques de la maladie ?

Comme son nom l'indique, le SDRP associe deux syndromes ; un trouble de la reproduction chez les truies, et une maladie respiratoire chez les porcelets. Le trouble de la reproduction se caractérise par une stérilité, des avortements, une mortalité, ou la naissance de porcelets faibles qui meurent souvent, peu après la naissance, d'une maladie respiratoire et d'infections secondaires. C'est le stade de gestation, le statut immunitaire de la truie et la virulence du virus qui déterminent les effets de l'infection.

Chez les mâles plus âgés, les cochettes de renouvellement et les jeunes truies qui n'ont jamais mis bas, on peut observer une fièvre transitoire et une anorexie, mais souvent l'infection n'est pas apparente dans ces catégories d'animaux.

Le virus a une prédilection pour les macrophages (leucocytes) dans les poumons, où il se reproduit, diminuant la réponse immunitaire. Le syndrome respiratoire se reconnaît par une respiration pénible, de la fièvre, une perte d'appétit, de l'apathie, une coloration du corps en rouge et une coloration des oreilles en bleu; les jeunes animaux sont plus affectés. On observe souvent une mortalité élevée, bien qu'il puisse arriver que les animaux infectés ne présentent aucun signe de la maladie. De plus, en dépit de son nom, la coloration des oreilles en bleu, due à une restriction de l'apport sanguin, n'est qu'un signe transitoire de la maladie.

Avec des souches plus virulentes, comme il est arrivé dans des foyers apparus en Chine en 2006, les porcs peuvent être découverts morts sans qu'il n'y ait eu de signes avant-coureurs.

Comment la maladie est-elle diagnostiquée ?

Comme il faut des cellules porcines pour isoler le virus, et que l'opération est techniquement délicate, on réalise couramment une épreuve sérologique. Les lignes directrices pour poser le diagnostic de la maladie sont décrites au Chapitre 2.8.7 du *Manuel des tests de diagnostic et des vaccins pour les animaux terrestres de l'OIE* (2009).

http://www.oie.int/fileadmin/Home/fr/Health_standards/tahm/Chap%202.8.7._PRRS_2008.pdf

Que fait-on pour prévenir et contrôler la maladie ?

Lorsque la maladie existe dans un pays ou une zone donnée(e), des mesures de contrôle appliquées au niveau de chaque exploitation peuvent être efficaces pour prévenir l'introduction de la maladie. Pour cela il est nécessaire de connaître l'état sanitaire des cochettes de renouvellement et des mâles ; il faut également isoler et acclimater de manière appropriée les nouveaux animaux, les tester à leur arrivée dans les locaux d'isolement, puis de nouveau 45 à 60 jours plus tard, avant de les intégrer au cheptel.

Lorsque la maladie apparaît dans une exploitation, on a classiquement recours à des mesures de dépopulation, suivies par un nettoyage et une désinfection, et une élimination appropriée des carcasses, afin d'éliminer l'infection. On a également essayé une production multisite et une ségrégation précoce au sevrage, avec test et éliminations.

Il existe un vaccin, qui est efficace. On emploie les vaccins du commerce, vivants modifiés ou tués, qui sont efficaces pour maîtriser les foyers qui apparaissent et prévenir les pertes économiques.

Les vaccins doivent être produits conformément aux lignes directrices du chapitre 2.8.7 du *Manuel terrestre*. http://www.oie.int/fileadmin/Home/fr/Health_standards/tahm/Chap%202.8.7._PRRS_2008.pdf

Quel est le risque que cette maladie comporte pour la santé publique ?

Aucune infection humaine par le virus du SDRP n'a été signalée.

